

« Vent de raison » : voici pourquoi il faut limiter les éoliennes

« L'éolien est à bout de souffle »

Avec l'association namuroise « Vent de raison », Jean-Pierre Stordeur défend la thèse qui veut que l'éolien n'est pas si « vert » qu'on le croit.

LES NAMUROIS de « Vent de raison » ne sont pas nés de la dernière pluie. Deux des chevilles ouvrières, Jean-Pierre Stordeur et Guido Van Velthoven, sont ingénieurs polytechniciens. « Les éoliennes, ce sont de petits bijoux de technologie, admet le premier, mais elles n'ont pas leur place en Wallonie ». Le duo serait-il hostile aux énergies renouvelables ? « Pas du tout ! On est pour l'économie d'énergie, mais l'éolien n'est pas la bonne réponse. » Pourquoi ?

Déjà, il y a des arguments bien connus relevant le sacage du paysage et les nuisances sonores. « En Wallonie, la norme d'éloignement des habitations est de 350 m, note Guido Van Velthoven. Or l'OMS propose 2000 m. Connaissez-vous le syndrome de l'éolienne ? Du stress, des maux de tête, des insomnies, à cause des vibrations, des ombres portées et du bruit. »

Mais l'argumentation de « Vent de raison » dépasse ces considérations déjà maintes

fois entendues. Ils développent ce qu'ils nomment le « paradoxe de l'éolienne », en s'appuyant sur les travaux universitaires de Joris Soens, de la KUL. Selon cette thèse, les avantages écologiques de l'éolien disparaissent au-delà d'un certain seuil de puissance installée. En cause : la nécessité de compenser la versatilité du rendement des éoliennes par des méthodes de production d'électricité traditionnelles et polluantes. En clair, comme les éoliennes ne tournent pas quand il n'y a pas (ou quand il y a trop) de vent, on est bien obligé de mettre en route des turbines au gaz ou au charbon pour fournir l'électricité que les éoliennes ne donnent pas.

L'éolien peut polluer plus qu'il ne dépollue

« Le seuil, il est de 700 MW pour la Belgique, explique Guido Van Velthoven. Avec ce qui existe et ce qui est projeté, on dépasse déjà largement ce seuil. » La proposition de l'association : puisque le nombre d'éolienne est de toute façon limité, mettons-les toutes offshore, en pleine mer, où leur rendement est meilleur et où on ne les voit pas...

Les gens de « Vent de raison » posent une question : pourquoi faire autant de foins autour de l'éolien alors qu'il s'agit d'une goutte d'eau dans l'océan de la réduction des gaz à effet de serre ? « L'éolien n'est pas un levier intéressant pour atteindre les objectifs de Kyoto, analyse Jean-Pierre Stordeur. Il ne représentera jamais que 5 % de la production électrique et celle-ci ne représente que 16 % de notre consommation énergétique. Le bon clou sur lequel taper, c'est la consommation d'hydrocarbures pour l'industrie, le chauffage et les transports. »

www.ventderaison.com

GESVES/OHEY

Windvision ambitionne de dresser 12 éoliennes dans la campagne de Borsu, soit 7 machines sur le territoire de Gesves et 5 sur le territoire d'Ohey. L'enquête publique est en cours, elle se prolonge jusqu'au 15 mars. La décision est attendue pour fin juin. Une contestation assez forte s'est déjà manifestée, au sein de la population locale.



Jean-Pierre Stordeur, de l'association « Vent de raison ».

IMPACT PAYSAGER • Ce que dit l'ADSVN

« Aucune vision d'ensemble »

« Oui à l'éolien, mais pas n'importe comment ni n'importe où », indique Juan de Hemptinne, administrateur de l'Association pour la défense des sites et des vallées du Namurois (ADSVN). Si elle reconnaît l'importance majeure du protocole de Kyoto, l'association pose sur l'autre plateau de la balance une convention moins fameuse, la Convention de Florence adoptée par l'Europe en 2000. Ce texte installe le paysage comme « composante essentielle du cadre de vie des populations » et oblige les signataires à « mettre en œuvre des politiques visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. »

Or, constate l'association, le développement éolien en Wallonie ne semble pas répondre d'une logique globale et s'effectue « au coup par coup ». L'ADSVN réclame dès lors une planification détaillée du développement éolien et la protection des zones de haute sensibilité paysagère.